



## Calcul des congés payés pour 15h de travail / semaine hors vacances

-----  
Par Eric232

Bonjour,  
Comment se calculent les congés payés pour 15h de travail par semaine pour un chauffeur accompagnateur d'enfants ?  
Il n'y a pas de travail pendant les vacances scolaires et le contrat est en CDI.  
Cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

Pourriez vous nous dire de quel sorte de contrat on parle ( souvent ce sont des contrats intermittents ou votre contrat est suspendu pendant les vacances = vous pouvez travailler ailleurs)  
Est ce qu'il y a modulation annuelle ?

Vous avez le droit à 5 semaines de CP /an .  
Quelque soit le nombre d'heures ou de jours travaillés que prévoit votre contrat.

-----  
Par Eric232

Je n'ai pas encore de contrat, j'ai RDV la semaine prochaine.  
Merci

-----  
Par Eric232

Bonjour

L'email intitulé "CONFIRMATION EMBAUCHE Mr X", et précisant : "nous vous confirmons votre intégration dans l'entreprise à compter du 01/09/2023 et vous donnons rendez-vous pour une prise de contact le 01/09/2023 pour vous remettre votre contrat de travail, vos dotations et votre planning... un véhicule vous sera affecté ainsi qu'une carte essence, un téléphone.." peut-il être considéré comme une lettre d'embauche engageant l'employeur ?

Le poste de travail n'est pas mentionné dans cet email, mais j'ai un autre email qui renvoie vers un lien où l'emploi est détaillé : CDI à temps partiel (entre 16h et 25 heures par semaine sauf vacances scolaires), horaires, salaire, etc.  
Merci d'avance

-----  
Par kang74

Le sauf vacances scolaires font donc bien penser à un CDI intermittent .

Pendant les vacances scolaires , vous n'êtes pas payé votre contrat est suspendu , vous êtes libre d'avoir d'autres contrats .

Cela n'a pas a forme d'une promesse d'embauche .